

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 25 mars 2004

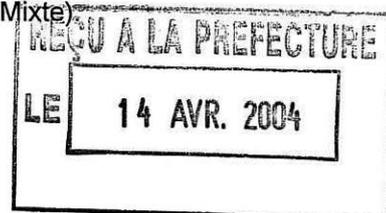
N° 2004-10

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 25 mars à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	19 mars 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROGER, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE SANTI, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte)



OBJET : Budget Primitif 2004.

Le projet de Budget Primitif 2004 joint en annexe s'inscrit strictement dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors de la réunion du Comité Syndical du 22 janvier 2004.

Celui-ci intervenant après le vote du Compte Administratif, il intègre donc les résultats de l'exercice 2003 ainsi que les crédits de report.

Les principales caractéristiques de ce budget concernent :

I. Pour la section de fonctionnement

a) En dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 764 209,35 € correspondant pour l'essentiel :

- aux prestations de services (traitement et transport des OM et de la CS) pour un montant de 2 975 000 € sur la base des quantités prévues pour l'année 2004,

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- aux dépenses de personnel pour 439 620 € correspondant au personnel de la structure (3 personnes) et aux agents mis à disposition (5 équivalents temps plein) au titre des deux exercices 2003 et 2004 (soit 10 équivalents temps plein),
- aux frais financiers (intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie) pour 16 000 €. Ces prévisions tiennent compte de la mobilisation progressive de l'emprunt globalisé contracté en 2003, au fur et à mesure de l'avancement des programmes d'investissement,
- aux prévisions de dépenses de fonctionnement des quais (carburants, acquisition de petit matériel, location, fournitures, entretien et réparation, ...) pour un montant de 77 400 €,
- aux prévisions de dépenses de fonctionnement à caractère général (assurances, publications, secrétariat, ...) pour 35 100 €,
- à l'autofinancement de la section d'investissement pour 221 089,35 € dont 32 211,28 € de dotations aux amortissements et 188 878,07 € de virement à la section d'investissement.

b) En recettes

Le budget étant bien sûr équilibré en dépenses et recettes par section, les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 3 764 209,35 € et correspondent :

- pour 3 197 260 € aux contributions des communes et groupements établies sur la base des barèmes arrêtés en 2003 et reconduits pour 2004, 2005 et 2006 dans le cadre des décisions prises lors des orientations budgétaires,
- pour 200 000 € à la contribution du Conseil Général,
- pour 35 000 € aux prévisions de produits de vente des Journaux-Revues-Magazines (JRM),
- pour 331 949,39 € à l'excédent de fonctionnement reporté tel que celui-ci a été affecté à l'issue du vote du Compte Administratif.

II. Pour la section d'investissement

La section d'investissement est constituée, aussi bien en dépenses qu'en recettes, des reports et des inscriptions nouvelles.

A. Les reports

a) En dépenses

Les reports de dépenses sont constitués des « restes à réaliser » de l'exercice 2003, c'est-à-dire des crédits ouverts au Budget 2003 mais non utilisés au 31 décembre du fait du décalage naturel dans la réalisation des programmes.

Ces reports concernent :

- pour 1 297,35 € les acquisitions de matériel de bureau et informatique pour la structure,
- pour 42 350,54 € de dépenses relatives à l'aménagement des quais provisoires,
- pour 1 855 676,95 € pour l'aménagement des quais définitifs (opérations codifiées 01 et 03) pour la partie infrastructure,
- pour 2 100 000 € pour l'aménagement des quais définitifs pour la partie voirie (opération codifiée 04).

b) En recettes

- pour 31 000 € pour l'opération des quais provisoires,
- pour 1 968 000 € pour l'aménagement des quais définitifs (opérations codifiées 01 et 03) pour la partie infrastructure,
- pour 2 100 000 € pour l'aménagement des quais définitifs pour la partie voirie (opération codifiée 04).

B. Inscriptions nouvelles au BP

a) En dépenses

Les dépenses sont constituées :

- pour 114 611,96 € par le solde d'exécution reporté de l'exercice 2003,
- pour 112 000 € par le remboursement de la première annuité (part capital) de l'emprunt globalisé contracté en 2003 pour la réalisation des investissements,
- pour 123 723,05 € par l'opération des quais définitifs.
Par souci de simplification, la codification antérieure apparaissant dans les documents budgétaires (opération 01, 03 et 04) est remplacée par une codification unique « opération 03 » regroupant l'ensemble de l'opération d'aménagement des quais définitifs (infrastructure + voirie),
- par une diminution de crédits de 14 925,73 € de l'opération des quais provisoires, les crédits résiduels permettant le solde définitif de cette opération,
- pour 250 000 € par l'inscription d'une première provision des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de réhabilitation de la décharge de Réalville,
- pour 200 000 € par l'inscription d'une première provision des crédits nécessaires à l'opération de réhabilitation du site d'Auvillar.

Pour ces deux opérations, la procédure de dévolution du marché de maîtrise d'œuvre est en cours.

L'avancement de la procédure permettra de connaître le coût définitif, l'ajustement des inscriptions budgétaires pouvant être opéré sur l'exercice 2005.

b) En recettes

Les recettes du Budget Primitif sont constituées :

- pour 221 089,35 € par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement dont :
 - 32 211,28 € d'amortissement des immobilisations,
 - 188 878,07 € de virement de la section de fonctionnement.
- pour 14 936,80 € par l'excédent de fonctionnement 2003 affecté à la section d'investissement à la suite du vote du Compte Administratif,
- pour 16 000 € par la prise en charge par le Département de la 1^{ère} annuité de la quote-part de l'emprunt globalisé affecté aux dépenses d'aménagement des quais provisoires,
- pour 250 000 € par l'opération de réhabilitation de la décharge de Réalville (1^{ère} partie) dont :
 - 83 600 € de subvention du Département,
 - 62 700 € de subvention de l'ADEME,
 - 62 700 € de participation de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (30 % du montant HT) conformément aux décisions prises,
 - 41 000 € d'emprunt correspondant à l'avance de la TVA.
- pour 200 000 € par l'opération de réhabilitation du site d'Auvillar (1^{ère} partie) dont :
 - 117 250 € de subvention du Département,
 - 50 250 € de participation du SIEEOM de la Moyenne Garonne (30 % du HT),
 - 32 500 € d'emprunt correspondant à l'avance de la TVA.

Pour ces deux opérations, il convient de préciser :

- que l'opération d'Auvillar n'étant pas considérée comme une réhabilitation de décharge, celle-ci n'est pas éligible aux subventions de l'ADEME,
- que, comme pour les dépenses, ces montants seront réajustés lorsque le coût définitif sera connu.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- approuve le Budget Primitif 2004 proposé par le Président.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **14 AVR. 2004**

ET DE SA PUBLICATION LE **14 AVR. 2004**

Montauban, le **15 AVR. 2004**

LE PRÉSIDENT.

Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président

Jean CAMBON

